ATTENTION

JE DOIS OBLIGATOIREMENT FAIRE UNE DEMANDE MÊME SI JE POSSÈDE DÉJÀ UNE CARTE OÙRA

MODALITÉS D'INSCRIPTION TRANSPORTS SCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

JE RÉSIDE DANS UNE DES COMMUNES CITÉES CI-DESSOUS

BOZAS - CHEMINAS - COLOMBIER LE JEUNE - COLOMBIER LE VIEUX – ETABLES – GLUN - MAUVES - PLATS - SECHERAS - ST BARTHELEMY LE PLAIN - ST FELICIEN - ST JEAN DE MUZOLS – ST VICTOR - TOURNON S/RHONE - TAIN L'HERMITAGE UNIQUEMENT L'ECOLE JULES VERNES – VION

OUI

JE DÉPENDS D'ARCHE AGGLO

À partir du 27 juin 2023

JE ME RENDS SUR

www.archeagglo.fr/transports-scolaires

NON

JE DÉPENDS DE LA RÉGION

Du 2 mai 2023 au 19 juillet 2023
(△ : date dépassée = pénalité de 30 €)

JE ME RENDS SUR :
laregionvoustransporte.fr/scolairedrome
ou
laregionvoustransporte.fr/scolaireardeche

CAS PARTICULIER ARCHE AGGLO :

- J'habitue à moins de 3 km de mon collège et un service de transport scolaire existe, je serai pris en charge dans la limite des places disponibles (rendez-vous sur www.archeagglo.fr/transports-scolaires).

- J'habite sur les communes de Tain l'Hermitage ou de Tournon s/Rhône et il n'existe pas de service de transport scolaire, je peux utiliser le réseau LE BUS d'Arche Agglo au tarif en vigueur. Je me renseigne dès le début du mois de juin auprès du service transport d'Arche Agglo au 04 75 45 45 91.